



6 rue Eugénie BRAZIER  
CS10440  
67412 ILLKIRCH cedex  
Tel : 03.90.40.80.00  
www.bouygues telecom.fr



12 NOV. 2020  
DAT 3500

**Monsieur Le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**1 Place Jean Jaures**  
**62110 HENIN BEAUMONT**

**Illkirch, le 03 novembre 2020**

**Objet : Mise en service du réseau 5G sur les antennes-relais et fréquences existantes**

Monsieur le Maire,

Les réseaux de téléphonie mobile sont devenus des infrastructures essentielles pour nos concitoyens et le développement économique et culturel de nos territoires. La crise de la COVID a placé la disponibilité et la qualité des moyens de télécommunications au premier rang des besoins des communes. Il est donc de notre responsabilité collective d'assurer la continuité d'activité dans la formation, la santé et les emplois aujourd'hui et demain.

Pour maintenir son réseau à ce niveau d'exigence et améliorer sa qualité de service tout en se préparant aux besoins futurs de votre commune et de ses administrés, Bouygues Telecom souhaite faire évoluer son réseau mobile.

A travers sa décision n°2017-07341, l'ARCEP a autorisé Bouygues Telecom à utiliser les fréquences de la bande 2100MHz sans restriction technologique 3G/4G ou 5G. Nous vous informons donc par la présente que nous prévoyons de convertir cette bande de fréquence, déjà présente sur les sites mobiles Bouygues Telecom de votre commune, en 5G (liste détaillée en annexe).

Concrètement, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduira, dans les semaines et mois à venir, par une adaptation logicielle mineure des antennes-relais existantes sur votre commune. Cette mise à jour n'implique aucune modification du système antenneaire, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences.

Cette introduction de la technologie 5G a fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.

# we love technology



## DOSSIER D'INFORMATION

(conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant la modification d'une installation radioélectrique  
Pour le site T42210

62 Rue André Pantigny 62110 HENIN BEAUMONT

Date : 30/10/2020

## 1. FICHE D'IDENTITE DU SITE

**Commune :** HENIN BEAUMONT

**Nom du site :** T73539

**Adresse du site :**

62 Rue André Pantigny 62110 HENIN BEAUMONT

**Coordonnées du site :**

X : 644 217

Y : 2 602 000

Z : 39

**Le projet concerne une :**

- Installation d'une nouvelle antenne-relais**
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante**

**Et fait l'objet de :**

Déclaration préalable :       **oui**                       **non**

Permis de construire :         **oui**                         **non**